

Première Synthèses

Informations

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN 2006

De plus en plus de stagiaires pour des formations
de plus en plus courtes

En 2006, les organismes de formation ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros dans la formation professionnelle continue, soit 4 % de plus qu'en 2005. 13 800 organismes se partagent ce marché, dans lequel le nombre de stagiaires est en fort accroissement (+10 % par rapport à 2005).

Les employeurs restent les principaux acheteurs de formation, apportant la moitié du chiffre d'affaires des organismes. Les salariés représentent de ce fait les deux tiers des bénéficiaires des formations dispensées par ces organismes.

Les spécialités les plus suivies restent identiques à celles de 2005 : formations générales (i.e. théoriques et pluridisciplinaires), hygiène et sécurité, ainsi que le développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

En 2006, 13 773 organismes de formation professionnelle continue ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros (encadré 1, graphique 1, tableau 1). Le nombre d'organismes s'accroît de 2 % en 2006, croissance inférieure de 2 points à celle de 2005. Pourtant, le nombre de formations assurées progresse fortement, avec 10 % de stagiaires et 8 % d'heures-stagiaires (1) supplémentaires. 10,1 millions de stagiaires (2) ont suivi au total 718 millions d'heures de formation, soit 71 heures chacun en moyenne.

94 % des organismes de formation relèvent du secteur privé et réalisent 72 % du chiffre d'affaires.

Ils ont accueilli 8,1 millions de stagiaires en 2006, soit 80 % du total. Les organismes privés de formation regroupent trois catégories d'importance comparable en nombre : le privé à but lucratif (33 %), le privé à but non lucratif – associations, coopératives, mutuelles – (30 %) et les formateurs individuels (31 %). Les formateurs individuels, bien que nombreux, forment moins d'un stagiaire sur dix (9 %) et ne réalisent que 4 % du chiffre d'affaires. Le secteur privé à but lucratif connaît en 2006 la plus forte croissance, avec 6 % d'organismes supplémentaires. Le nombre de stagiaires qu'il forme progresse de 7 % et repré-

(1) Les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque stagiaire. Elles résultent du produit du nombre d'heures de chaque formation par le nombre de stagiaires de la formation.

(2) Certains stagiaires peuvent être comptabilisés plusieurs fois lorsqu'ils ont suivi différentes formations dans l'année.

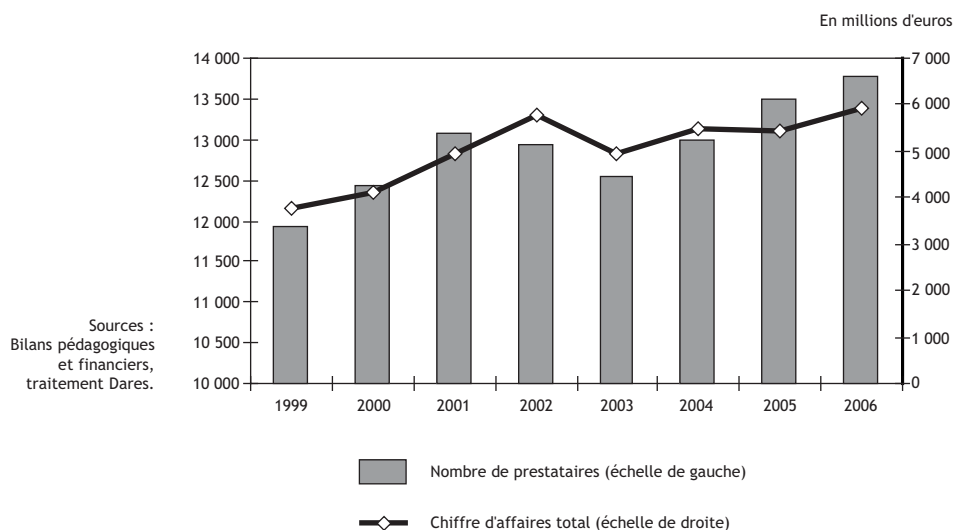
sente 37 % du total, mais le nombre d'heures-stagiaires baisse de 5 %. Malgré cette baisse des heures-stagiaires, le chiffre d'affaires du privé lucratif augmente de 5 %.

Bien que n'assurant que 24 % des heures-stagiaires, le secteur privé à but non lucratif réalise 32 % du chiffre d'affaires global, alors que le privé lucratif réalise 34 % des heures-stagiaires et 36 % du chiffre d'affaires total. En fait, l'heure de formation dans le privé non lucratif coûte plus cher à l'acheteur (ou aux financeurs puisque l'on tient compte d'éventuelles subventions). Le secteur privé lucratif, peut-être plus sensible à la concurrence, est plus enclin à baisser ses tarifs pour accroître son attractivité. Pour une heure-stagiaire, le chiffre d'affaires moyen est de 11 € dans le secteur privé non lucratif ; il est de 9 € dans le secteur privé lucratif, de 7 € dans le public et parapublic (certains versements, comme le salaire de certains enseignants ne sont cependant pas toujours pris en compte) et enfin de 4 € pour les formateurs individuels.

Le secteur public et parapublic forme un stagiaire sur cinq,



Graphique 1
Prestataires et chiffre d'affaires



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

mais, les formations qu'il dispense étant en moyenne plus longues, il représente près d'un tiers du marché de la formation continue en termes de chiffre d'affaires (28 %) et d'heures-stagiaires (33 %). En 2006, il s'est beaucoup développé, avec 8 % de recettes supplémentaires pour 34 % d'heures-stagiaires en plus. L'Éducation nationale, dont le Conservatoire national des

arts et métiers (Cnam), et les Greta (GRoupements d'ÉTABlissements publics locaux d'enseignement) sont des intervenants importants de la formation continue, avec 13 % du chiffre d'affaires (tableau 2). Avec 4 % du marché, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) occupe également une place non négligeable.

Tableau 1
Les organismes de formation en 2006

	Organismes (en nombre)	Évolution 2006/2005 (1) (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Évolution 2006/2005 (1) (en %)	Nombre de stagiaires (2) (en milliers)	Évolution 2006/2005 (1) (en %)	Nombre d'heures- stagiaires (2) (en milliers)	Évolution 2006/2005 (1) (en millions d'euros)
Ensemble	13 773	+2,0	5 922	+4,1	10 144	+9,8	718 376	+8,1
Selon le statut (en %)								
Privé lucratif	33	+5,5	36	+5,0	37	+6,7	34	-4,7
Privé non lucratif	30	-2,5	32	+1,1	34	+13,4	24	-2,5
Individuels	31	+2,9	4	+0,1	9	+6,1	9	+24,7
Public et parapublic.....	6	+2,5	28	+7,7	20	+12,5	33	+34,0
Selon le chiffre d'affaires (en %)								
Moins de 75 000 €	51	+1,7	3	-0,8	10	+16,3	7	+15,4
75 000 à 150 000 €	14	+7,7	3	+6,8	6	+5,5	5	+6,3
150 000 à 750 000 €	23	-0,5	20	+0,1	22	+4,1	22	-3,4
750 000 à 1 500 000 €	6	+3,6	15	+3,7	14	+5,6	15	+5,7
1 500 000 à 3 000 000 €	4	-0,6	17	-0,2	18	+17,0	14	-19,7
Plus de 3 000 000 €	2	+4,9	42	+8,8	30	+11,2	37	+37,2
Selon l'année de déclaration d'activité (en %)								
Avant 1990	18	-4,5	41	-1,1	36	+11,6	36	-5,2
Entre 1990 et 2000	35	-7,4	32	+2,8	33	+1,0	40	+22,9
Après 2000	47	+13,6	27	+17,6	31	+21,1	24	+8,8

Source :
Bilans pédagogiques
et financiers,
traitement Dares.

(1) - Le Centre national de la fonction publique territoriale a renseigné pour la première fois un bilan pédagogique et financier en 2006, bien que son activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné son poids, il a été retiré du calcul des évolutions. Il est cependant pris en compte dans les chiffres sur 2006.

(2) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue en 2006. France entière.

Tableau 2
Répartition des produits selon le statut des prestataires de formation en 2006

En %

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour leurs agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2006/2005 (1)
Statut des prestataires									
AFPA	2,0	7,1	0,2	8,4	0,6	0,3	2,3	4,5	+14,6
Autres établissements publics ou parapublics.....	1,6	2,2	9,7	20,7	4,6	4,4	8,6	8,3	+1,0
Éducation nationale et Greta.....	8,8	8,6	15,6	17,8	24,2	7,8	10,6	12,8	+8,7
Individuels.....	4,4	2,9	9,3	1,2	3,6	22,3	1,7	3,8	+0,1
Organismes consulaires.....	2,5	2,7	1,4	1,3	2,1	1,3	2,8	2,1	+1,8
Privé à but lucratif.....	52,1	40,1	43,6	12,9	46,8	39,2	31,9	36,2	+5,0
Privé à but non lucratif	28,6	36,4	20,2	37,7	18,1	24,7	42,1	32,3	+1,1
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Évolution 2006/2005 (en %) (1)	+5,1	+10,4	-3,9	+0,4	+11,4	-4,9	+0,4	+4,1	
En % des financeurs.....	32,1	16,7	3,2	28,2	7,9	3,9	8,0	100,0	

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

(1) - Le Centre national de la fonction publique territoriale a renseigné pour la première fois un bilan pédagogique et financier en 2006, bien que son activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné son poids, il a été retiré du calcul des évolutions. Il est cependant pris en compte dans les chiffres sur 2006.

Lecture : en 2006, les formateurs individuels ont reçu 4,4 % des dépenses des entreprises auprès d'organismes de formation. Leur chiffre d'affaires, tous financeurs confondus, s'est accru de 0,1 %. Les entreprises contribuent à hauteur de 32,1 % au chiffre d'affaires des organismes de formation. Leur dépense de formation auprès de ces organismes s'est accrue de 5,1 %.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue en 2006. France entière.

Le secteur de la formation se renouvelle

En 2006, 47 % des organismes de formation en activité avaient été créés après l'an 2000 (42 % en 2005). Cela traduit un certain dynamisme du marché de la formation continue, qui se renouvelle.

Ainsi, 1 181 organismes ayant pour activité principale l'enseignement ou la formation, soit 9 % du total, ont effectué leur déclaration d'activité en 2006, signe du début ou de la reprise de leur activité effective (encadrés 1 et 2). Ces organismes ne représentent que 14 % des 8 500 établissements dispensateurs de formation à titre principal ou non qui ont procédé à une déclaration d'activité en 2006. Ils ont dégagé un chiffre d'affaires de 351 millions d'euros, soit 6 % du total. Ils ont réalisé des formations en moyenne plus courtes (29 heures), formant 8 % des stagiaires pour 3 % des heures-stagiaires.

La déclaration d'activité d'un organisme devient caduque si l'activité de formation est nulle pendant deux années consécutives. Selon cette législation, 898 organismes de formation

Encadré 1

LE CHAMP COUVERT PAR CETTE ÉTUDE

Cette étude s'intéresse aux activités de formation professionnelle continue des organismes d'enseignement et de formation.

Les activités de formation professionnelle continue sont connues à l'aide des bilans pédagogiques et financiers, que sont tenus de renseigner l'ensemble des organismes intervenant dans ce domaine (encadré 2). En 2006, 55 495 établissements dispensateurs de formation ont renseigné un bilan pédagogique et financier. Parmi eux, 46 484 ont effectivement réalisé des actions de formation professionnelle en 2006. Ils en ont dégagé un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros, soit 7 % de plus qu'en 2005.

Parmi les établissements intervenant dans la formation professionnelle continue, on s'intéresse aux organismes d'enseignement et de formation, c'est-à-dire les organismes dont l'activité principale exercée (APE) est l'enseignement ou la formation, initiale ou continue. L'étude se limite donc aux établissements dont le code APE est parmi les cinq suivants :

- 80.2A : Enseignement secondaire général ;
- 80.2C : Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 80.3Z : Enseignement supérieur (général, professionnel, technique ou scientifique) ;
- 80.4C : Formation des adultes et formation continue ;
- 80.4D : Autres enseignements.

En 2006, 13 773 établissements dispensateurs de formation professionnelle continue entrent dans ce champ. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros et couvrent 62 % du marché national de la formation professionnelle continue.

devraient être rayés de la liste des organismes déclarés en 2006 (ils ont renseigné un bilan pédagogique et financier en 2004 mais n'en ont renseigné ni en 2005, ni en 2006). La moitié de ces organismes avaient été créés après 2000 et un sur dix avant 1990. Ces organismes amenés à disparaître sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des organismes qui étaient en activité en 2004 : 37 % de ces derniers avaient été créés après 2000 et un sur cinq avant

1990. Malgré cette plus grande fragilité des organismes les plus jeunes, on note un léger rajeunissement ces deux dernières années : la part des organismes de moins de 3 ans est passée de 23 % en 2004 à 26 % en 2006.

L'activité de la formation continue est très concentrée. En 2006, les organismes dont le chiffre d'affaires dépasse trois millions d'euros représentent 2 % des organismes, mais ils réalisent 42 % du chiffre d'affaires, accueillent 30 % des stagiaires.

res et assurent 37 % des heures-stagiaires (tableau 1). Plus largement, les organismes réalisant plus de 750 000 euros de chiffres d'affaires (soit 12 % des organismes) totalisent 74 % du chiffre d'affaires et ils accueillent 62 % des stagiaires. Ces organismes importants sont plus anciens que la moyenne : la moitié (48 %) des organismes réalisant plus de 750 000 euros de chiffres d'affaires ont été créés avant 1990, un tiers (32 %) entre 1990 et 1999 et un sur cinq (20 %) depuis 2000. Pour la moitié des organismes, le chiffre d'affaires reste inférieur à 75 000 euros. C'est le cas de la plupart des individuels (82 % d'entre eux), qui forment la moitié des petits organismes.

Les employeurs sont les principaux acheteurs de formation

Les employeurs sont la principale source de revenu des organismes de formation (52 % de leur chiffre d'affaires en 2006) (tableau 2). Les employeurs publics ont peu recours aux organismes et privilégient souvent la formation en interne : ils ne financent que 3 % du marché de la formation continue. Les entreprises, à l'inverse, ont acheté pour 2,9 milliards d'euros de formations auprès d'organismes, dont 1,9 milliard directement et 1 milliard par l'intermédiaire des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), chargés de mutualiser les fonds des entreprises pour la formation continue. Les entreprises assurent ainsi près de la moitié (49 %) du revenu des organismes de formation. De plus, leur dépense s'accroît : +5 % pour les entreprises et +10 % pour les OPCA. Les entreprises choisissent largement (81 % de leur dépense) les organismes privés pour former leur personnel et en priorité le privé à but lucratif (52 %). Les OPCA privilégient également le privé (76 % de leur dépense), mais ils s'adressent un peu plus au privé à but non lucratif (36 %) que les entreprises ne le font pour leurs achats

Encadré 2

LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité et d'une réglementation spécifiques, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (articles L. 6351-1 et L. 6352-11 du nouveau code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

La déclaration d'activité

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L. 6313-1 du code du travail doit effectuer une déclaration d'activité. Il fait cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La déclaration devient caduque si l'activité de formation est nulle pendant deux années consécutives. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité remplace la déclaration d'existence.

Le nombre de déclarations s'est accru en 2006, pour atteindre 8 500. Les trois quarts de ces nouveaux formateurs déclarés ont renseigné un bilan pédagogique pour 2006 et 5 000 ont fait apparaître un chiffre d'affaires non nul dans la formation continue. Parmi eux, seuls 1 181 s'intègrent effectivement dans le champ des organismes de formation étudiés ici (encadré 1).

Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire ou en situation de sous-traitance, tout prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La deuxième aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

Une acception large de la formation dans les bilans pédagogiques et financiers

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétence. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication. Dans leur forme actuelle, les bilans pédagogiques et financiers ne permettent pas d'isoler la formation proprement dite des prestations d'évaluation et d'accompagnement.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi ou Formation continue de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) ; ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique, tels notamment les programmes d'action subventionnés de l'Afpa. L'apprentissage ne fait pas partie de ce champ, les bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

directs (29 %). Les OPCA dépendent également davantage en proportion auprès de l'Afpa (7 %) que les entreprises (2 %).

Après les employeurs, les pouvoirs publics constituent l'autre grande source de revenu des organismes de formation grâce aux formations subventionnées. Les subventions fournissent 28 % du chiffre d'affaires des

organismes. Les Régions apportent 42 % de ces subventions, l'État moitié moins, soit 18 %, hors Programme d'action subventionné (PAS) de l'Afpa. Enfin les instances européennes, notamment le Fonds social européen, apportent 6 % des subventions publiques. 34 % proviennent de diverses autres sources publiques.

Tableau 3
Répartition des publics selon le statut des prestataires de formation en 2006

En %

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Statut des prestataires					
Privé lucratif	45	22	25	22	37
Privé non lucratif	25	51	23	60	34
Individuels	10	5	6	9	9
Public et parapublic.....	20	22	46	9	20
Ensemble	100	100	100	100	100
Évolution 2006/2005 (en %) (1)	+3,8	+5,6	+15,9	+50,2	+9,8
En % des types de public	64,7	15,0	6,5	13,8	100,0

Source :
Bilans pédagogiques
et financiers,
traitement Dares.

(1) - Le Centre national de la fonction publique territoriale a renseigné pour la première fois un bilan pédagogique et financier en 2006, bien que son activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné son poids, il a été retiré du calcul des évolutions. Il est cependant pris en compte dans les chiffres sur 2006.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue en 2006. France entière.

Tableau 4
Répartition des stagiaires selon le statut des prestataires de formation pour chaque niveau de formation visé en 2006

En %

	Niveau égal ou supérieur à la licence	Niveau Bac + 2	Niveau Bac	Niveau CAP, BEP	Niveau fin de scolarité obligatoire	Niveau non référencé	Ensemble
Statut des prestataires							
Privé lucratif	30	42	36	30	38	41	37
Privé non lucratif	42	25	27	40	51	29	34
Individuels	9	16	9	5	5	10	9
Public et parapublic.....	19	17	28	25	6	20	20
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Évolution 2006/2005 (en %) (1)	+20,9	+0,9	+9,3	+4,4	+12,8	+7,6	+9,8
En % des niveaux de formation	16,3	7,6	6,9	13,8	4,6	50,8	100,0

Source :
Bilans pédagogiques
et financiers,
traitement Dares.

(1) - Le Centre national de la fonction publique territoriale a renseigné pour la première fois un bilan pédagogique et financier en 2006, bien que son activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné son poids, il a été retiré du calcul des évolutions. Il est cependant pris en compte dans les chiffres sur 2006.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue en 2006. France entière.

Alors que les stagiaires sont plus fréquemment formés par le privé lucratif (37 %) que par le non lucratif (34 %), les subventions sont versées plus largement aux formations du secteur privé non lucratif (38 %), qu'au privé lucratif (13 %). Les formations subventionnées se font également davantage dans le secteur public : 18 % des subventions sont dévolues à l'Éducation nationale et aux Greta, 8 % à l'Afpa (hors PAS) et 21 % à divers organismes publics ou parapublics.

Les salariés restent les principaux bénéficiaires des formations

Conséquence logique de la part prépondérante des employeurs dans le financement de la forma-

tion continue, les deux tiers des stagiaires des organismes de formation sont des salariés (tableau 3). En 2006, 70 % se forment dans le privé, principalement dans le privé lucratif (45 %). Les demandeurs d'emploi, qui représentent un stagiaire sur sept (15 %), se forment pour la moitié d'entre eux dans le privé à but non lucratif, puis à parts égales dans le privé lucratif et le public et parapublic (22 %). En 2006, ils ont été plus nombreux que l'année précédente à se former auprès d'organismes de formation (+6 %). Le nombre de particuliers formés a lui aussi fortement augmenté (+16 %). Ces particuliers s'adressent principalement aux organismes publics et parapublics (46 %), bien plus qu'en 2005 (36 %). Cette augmenta-

tion est due principalement à la forte croissance du nombre d'étudiants déclarés par le Centre national d'enseignement à distance (Cned) en 2006.

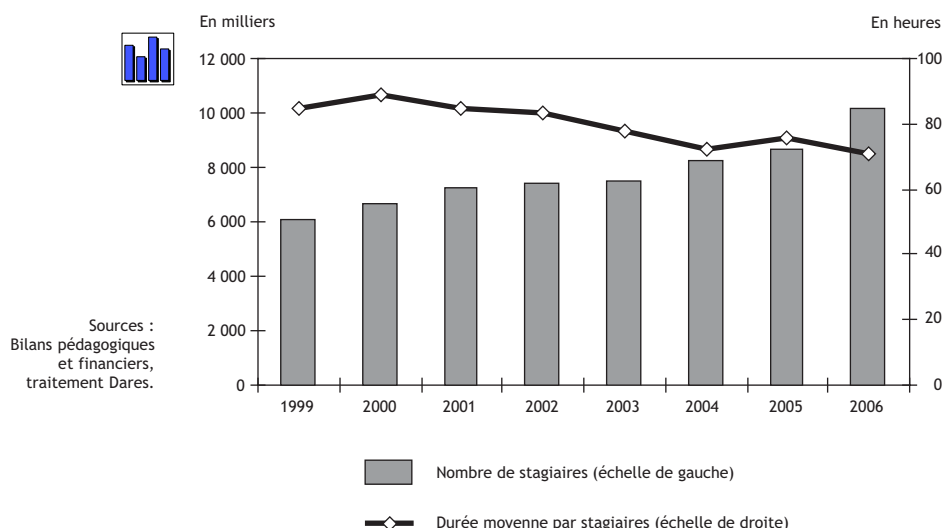
La moitié des stagiaires (49 %) suit des formations correspondant à un niveau référencé (tableau 4). Parmi celles-ci, les formations les plus dispensées sont celles de niveau supérieur ou égal à la licence, avec 16 % des stagiaires. Ce sont également celles qui se développent le plus en 2006 (+21 %). Les formations de niveau BEP, CAP regroupent 14 % des stagiaires. Tout en restant très minoritaires (5 %), les stagiaires visant un niveau de fin de scolarité obligatoire sont en forte croissance (+13 %).

La durée des formations repart à la baisse

En 2006, une formation dure 71 heures en moyenne ; elle durait 76 heures en 2005 (tableau 5). La baisse de la durée moyenne entamée en 2000 reprend, après une hausse ponctuelle en 2005 (graphique 2). Le découpage des formations en modules, pratique qui se développe depuis plusieurs années, explique en partie ces durées plus courtes.

Néanmoins, la tendance présente de grandes disparités selon les secteurs et les publics. La durée des formations du secteur public et parapublic s'allonge en 2006 (+19 %), tout comme celle dispensée par des individuels (+19 %). Ce sont les formations du privé, à but lucratif ou non, qui raccourcissent (respectivement -11 % et -14 %). Pourtant, les formations du public sont déjà bien plus longues que dans le privé, avec 114 heures en moyenne contre 66 pour le privé lucratif et 51 pour le non lucratif. Cet écart tient essentiellement aux formations des demandeurs d'emploi : elles durent en moyenne 201 heures dans le public, soit

Graphique 2
Stagiaires et durée moyenne de formation



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

plus du double que dans le privé. À l'inverse, la durée des formations destinées aux salariés varie peu selon le type de prestataire : autour de 60 heures, à l'exception du privé non lucratif avec 43 heures en moyenne. Après 105 heures en 2005, la durée moyenne des formations du secteur public et parapublic destinées aux salariés a chuté à 63 heures.

La réorientation des stagiaires vers les disciplines générales

(mathématiques, économie, français...), où les formations sont plus longues, avait expliqué l'augmentation de la durée moyenne des formations en 2005. Or, en 2006, ces disciplines ont perdu 4 % de stagiaires (tableau 6), d'où une baisse de la durée moyenne. Les formations aux services ont gagné des stagiaires (+3 %), alors qu'elles sont déjà les plus suivies avec 59 % des stagiaires.

Tableau 5
Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires de formation en 2006

En heures

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2006/2005 (en %) (1)
Statut des prestataires						
Privé lucratif	59	84	164	56	66	-10,8
Privé non lucratif	43	95	86	19	51	-13,6
Individuels	63	43	56	125	70	18,6
Public et parapublic	63	201	246	90	114	19,4
Ensemble	56	113	178	43	71	-2,6
Évolution 2006/2005 (en %) (1)	-6,3	-4,2	54,8	-21,8	-2,6	

(1) - Le Centre national de la fonction publique territoriale a renseigné pour la première fois un bilan pédagogique et financier en 2006, bien que son activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné son poids, il a été retiré du calcul des évolutions. Il est cependant pris en compte dans les chiffres sur 2006. Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue en 2006. France entière.

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 6
Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation en 2006

En %

	Stagiaires	Évolution 2006/2005 (en points)	Heures-stagiaires	Évolution 2006/2005 (en points)
Disciplines générales	18,6	-4,1	23,8	-0,1
Spécialités industrielles	7,1	-0,2	11,4	-1,1
Spécialités des services	59,1	+2,9	53,1	+1,7
Domaines du développement personnel	15,2	+1,4	11,7	-0,5
Ensemble	100	-	100	-

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue en 2006. France entière.

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Le trio de tête des spécialités de formation ne change pas

Les dix spécialités de formation les plus suivies cumulent 61 % des stagiaires et 47 % des heures-stagiaires (tableau 7). Elles sont en moyenne plus courtes (55 heures) que la moyenne des formations (71 heures). Il s'agit essentiellement de spécialités des services, à l'exception des formations générales et des formations de développement des capacités. Le palmarès des trois premières spécialités n'a pas changé par rapport à 2005.

Les formations générales maintiennent, avec 8,7 % des stagiaires, leur position en tête conquise en 2005. Ces formations sont longues (105 heures en moyenne) et représentent 13 % des heures-stagiaires.

En deuxième place, viennent les formations à la sécurité des biens et des personnes (hygiène et sécurité), avec 8,5 % des stagiaires. Cette spécialité de formation est favorisée par le code du travail. La loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail, reprise dans l'article L. 4141 du code du travail, oblige en effet l'employeur à organiser une formation pratique et appropriée à la sécurité pour les salariés qu'il embauche ou qui changent de poste. De plus, depuis 2002, toutes les entreprises doivent tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels et établir un programme annuel de prévention de ces risques.

Pour en savoir plus

DGEFP (2008), « Le contrôle de la formation professionnelle en 2005 et 2006 », *Bilans & Rapports*, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Mainaud T. (2008), « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2006 », *Premières Synthèses*, à paraître, Dares.

Mainaud T. (2007), « L'offre de formation continue en 2005 », *Premières Synthèses*, n° 48.1, novembre, Dares.

Tableau 7
Les dix premières spécialités de formation en 2006

	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Formations générales *	8,7	12,8	104,7
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y. c. hygiène et sécurité)	8,5	2,8	23,0
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle	7,6	4,5	42,5
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	7,5	3,0	28,7
Transport, manutention, magasinage	5,8	3,5	42,6
Enseignement, formation	5,6	1,6	19,7
Santé	5,2	5,1	69,0
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	4,8	2,9	42,6
Commerce, vente	3,6	7,5	145,7
Développement des capacités comportementales et relationnelles	3,6	3,4	66,2
Ensemble des 10 premières spécialités	60,9	47,1	54,7

Sources : Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

* Formations pluridisciplinaires couvrant au moins deux des trois domaines suivants : « mathématiques et sciences », « sciences humaines et droit » et « lettres et arts ».

Champ : Organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF 80.2A, 80.2C, 80.3Z, 80.4C et 80.4D) ayant réalisé des actions de formation continue en 2006. France entière.

Les formations relatives au développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle, destinées principalement aux demandeurs d'emploi, tiennent la troisième place avec 7,6 % des stagiaires.

Les formations plurivalentes des échanges et de la gestion apparaissent pour la première fois en 2006 dans les dix formations les plus suivies. C'est l'effet de l'intégration du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), qui a renseigné un bilan pédagogique et financier pour la première fois en 2006 et a formé plus de 600 000 agents territoriaux dans cette discipline. Les formations relatives à l'en-

seignement et la formation (didactique, pédagogie, technologies éducatives...) apparaissent également en 2006 dans le palmarès.

L'informatique, qui a été la première spécialité de formation pendant au moins cinq ans jusqu'en 2001, descend dans le tableau d'année en année, perdant encore une place en 2006. Moins de 5 % des stagiaires suivent cette spécialité, contre le double à son sommet en 2000. On peut probablement y voir l'effet de la bulle internet, qui a attiré de nombreux salariés et chômeurs vers le secteur informatique, puis de la crise des nouvelles technologies de 2001.

Thierry MAINAUD (Dares).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES
sont édités par le Ministère de l'économie, de l'Industrie et de l'emploi
et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
(DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61)

Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89

e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.